

REPUBLIQUE RWANDAISE



MINISTRE DE L'INDUSTRIE
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P. 73 - KIGALI

Kigali, le 16 JAN. 1986

N° 127 08/02.11/86

A traiter par

Date entrée :

N° Classement

17/1/86
1220/00/07

Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.

Référence :

Objet : Contribution au CRAT.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre, pour compétence et suite nécessaire, photocopie d'une correspondance relative à l'état de contribution du Rwanda au Centre Régional Africain de Technologie (CRAT).

Comme il a été demandé par ma lettre n° 1794/08/84/Indust. du 11 Octobre 1984, adressée à notre Ambassade à Abidjan et dont copie en annexe, vous voudrez bien insister auprès de ce centre pour lui signifier que le Gouvernement Rwandais estime qu'il n'a pas d'engagements financiers à honorer vis à vis du CRAT tant qu'il n'en a pas ratifié l'Acte Constitutif conformément à la législation ad hoc en vigueur en République Rwandaise.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRIRA Mathieu.-

Copie pour information à:

- ✓ - Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise KIGALI.
- Monsieur le Ministre des Finances et de l'Economie KIGALI.
- Monsieur l'Ambassadeur de la République Rwandaise à Abidjan.

S/Couvert de Monsieur le Ministre des
Affaires Etrangères et de la Coopération
KIGALI.

REPUBLIQUE RWANDAISE
MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT
B.P 73 KIGALI.

Kigali, le 11 OCT 1984

N° 1294../08/84/INDUST.

16 OCT 1984

Objet : Contribution
du Rwanda au
CRAT.

Monsieur l'Ambassadeur de la République
Rwandaïse à Abidjan.
Cocody des Plateaux,
près Polyclinique des Plateaux,
B.P 3905 Abidjan,
01 Côte d'Ivoire.

S/C de Monsieur le Ministre des Affaires
Etrangères et de la Coopération
KIGALI.

Monsieur l'Ambassadeur,

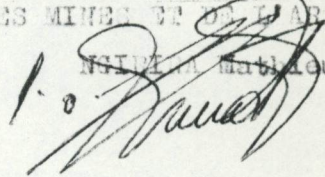
J'ai l'honneur de vous transmettre une
photocopie du télex émanant du Centre Régional Africain de Technologie
(CRAT) ayant son siège à Dakar au Sénégal.

Vous voudrez bien intervenir auprès de
ce centre pour lui signifier que le Rwanda n'a pas encore ratifié les
actes constitutifs du CRAf et que, de ce fait, aucun arriéré ne lui est
imputable.

Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur,
l'expression de ma considération distinguée.

LE MINISTRE DE L'INDUSTRIE,
DES MINES ET DE L'ARTISANAT

NGIRENDA Mathieu.-





Tel. Bureau 22.77.11/12/13
Phone office

B.P. 2435
Route de Ouakam
DAKAR (Senegal)

Telex 3282 CRATEC SG

CRAT/ADM/ORG/130/7

Dakar, le 15 Novembre 1985

AMV/DAI A traiter par

Objet : Contribution due au C.R.A.T - Arriérés

Date d'envoi

N° de dossier

N° de classement

9 DEC. 1985

Excellence,

Nous avons l'honneur et le plaisir de porter à la connaissance de son Excellence que le Centre Regional Africain de Technologie a conclu un accord avec le PNUD Siège à New-York, après de longues négociations et conformément au souhait formulé par quelques Etats Membres du Centre, l'avantage de s'acquitter désormais non seulement de leur contribution annuelle mais également de leurs arriérés en monnaie locale par le biais du bureau local du PNUD.

Cette nouvelle disposition a pour avantage essentiel d'éviter aux Etats Membres des difficultés de paiement des contributions échues en devises étrangères fortes. L'autre aspect positif consiste en la simplification du mode de paiement car, et dès à présent, il suffira d'adresser directement les sommes dues au Représentant local du PNUD au profit du CRAT.

Aussi, rien ne s'opposant plus à ce type de règlement des contributions en monnaie locale, nous espérons que cette nouvelle procédure permettra d'effectuer le paiement des sommes échues et non acquittées dans les plus brefs délais.

Nous vous joignons en annexe, un état des arriérés, année par année, et le montant reçu à ce jour.

Nous vous saurons gré de bien vouloir prêter votre assistance au Centre en vue d'obtenir le paiement des sommes dues.

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de notre haute considération.

P.J. : 1

Dr. D. Babatunde THOMAS
Directeur Exécutif

Monsieur le Ministre de
l'Economie et du Commerce
B.P. 73
KIGALI (Rwanda)



Tel Bureau 2277 11/12/13
Phone office

BP 2435
Route de Ouakam
DAKAR (Sénégal)

Telex 3282 CRATEC SG

REPUBLIQUE DE RWANDA

ETAT DES ARRIERES DES CONTRIBUTIONS DE

1978 A 1985

ANNEE	DESCRIPTION	MONTANT A PAYER EN DOLLARS US	MONTANT PAYE EN DOLLARS US	BALANCE
1978	Contribution de 1978	1 693		1 693
1979	Contribution de 1979	12 041		13 734
1980	Contribution de 1980	12 041		25 775
1981	Contribution de 1981	9 163		34 938
1982	Contribution de 1982	9 163		44 101
1983	Contribution de 1983	7 676		51 777
1984	Contribution de 1984	9 124		60 901
1985	Contribution de 1985	9 880		70 781

Le paiement peut être effectué auprès des Banques suivantes :

1. Banque Sénégal-Koweïtienne - BP 2096 - DAKAR (Sénégal)
Compte US Dollar n° 20201
Compte CFA F n° 30316
2. Chemical Bank, United Nations Plaza - NEW YORK - NY 10017
Compte n° 152.00.3657